



GC

GC(46)/RES/4
Octobre 2002

Agence internationale de l'énergie atomique

Distr. GÉNÉRALE

CONFÉRENCE GÉNÉRALE

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Quarante-sixième session ordinaire
Point 9 de l'ordre du jour
(GC(46)/19)

COMPTES DE L'AGENCE POUR 2001

Résolution adoptée le 19 septembre 2002, à la septième séance plénière

La Conférence générale,

Vu l'alinéa b) de l'article 11.03 du Règlement financier,

Prend acte du rapport du Vérificateur extérieur sur les comptes de l'Agence pour l'exercice 2001, ainsi que du rapport présenté par le Conseil des gouverneurs à ce sujet ^[1].

[1] GC(46)/6.

Par mesure d'économie, le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur exemplaire en séance.